



Bienvenue à l'école de la Renaissance !

C'est un véritable plaisir de t'accueillir parmi nous. Nous te souhaitons une année scolaire riche en découvertes, en réussites et en amitiés sincères.

L'école est un espace privilégié où chacun apprend l'art de vivre en harmonie, dans le respect de soi, des autres et de notre environnement. À l'école de la Renaissance, notre mission est de bâtir un milieu de vie stimulant qui favorise le dépassement de chaque élève, tout en offrant un climat sécuritaire et chaleureux.

Nos Valeurs

Fondamentales

Pour assurer le bon déroulement de notre vie scolaire, nous comptons sur la synergie entre les élèves, les parents et l'équipe-école autour de trois piliers essentiels :

- **Le RESPECT**
- **La BIENVEILLANCE**
- **La PERSÉVÉRANCE**

Ton Guide de Réussite

Tu trouveras dans ce document tous les renseignements nécessaires pour bien naviguer dans ton nouvel environnement : le code de vie, l'horaire, les informations générales, le projet éducatif ainsi que les règles d'utilisation des technologies.

Nous t'invitons à prendre le temps de lire ces informations avec tes parents. En t'engageant à respecter notre code de vie, tu contribueras activement à créer un climat harmonieux pour tous.

Notre Engagement

Toute l'équipe sera à tes côtés pour t'accompagner dans tes apprentissages. Avec le soutien et les encouragements de tes parents, nous serons les partenaires de tes progrès. Nous sommes convaincus que tes efforts personnels et ta détermination te permettront d'atteindre tes objectifs les plus ambitieux.

Bonne rentrée à l'école de la Renaissance.



CODE DE VIE

École de la Renaissance



**Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles
Pour créer un milieu de vie sain et sécuritaire**



**J'agis avec bienveillance avec tous les intervenants de l'école et mes pairs
Pour contribuer à créer un climat positif et favorable aux apprentissages.**



**Je m'engage à fournir les efforts nécessaires à ma réussite.
Pour mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.**

Valeurs	Salle de classe	Corridors, casiers, escaliers	Salle des toilettes	Gymnase vestiaire	Carrefour d'apprentissage	Terrain et cour d'école	Service de garde	Lieu de dîner	Lieu de rassemblement	Administration
En tout temps et en tous lieux	J'utilise des mots et des gestes respectueux (exempt de sacres, menaces, vulgarités, insultes, propos discriminatoires, coups, jambettes, bousculades, etc.) Je prends soin du matériel et je l'utilise selon sa fonction. Je garde mon environnement propre. J'écoute et je porte attention à la personne qui parle. Je respecte les consignes données par les adultes. J'utilise le niveau de voix demandé par l'adulte. Je suis à la bonne place au bon moment.									
Respect	Je respecte le droit de parole.	Je circule à droite dans le corridor et l'escalier. Je marche calmement. Je respecte l'espace des autres.	J'utilise la salle de toilette la plus proche du local où je me trouve.	Je respecte les règles du jeu.	J'utilise le fouineur.	Je respecte les zones de jeux et l'horaire. Je respecte les règles des jeux. Au son de la cloche : J'arrête de jouer et je rapporte le matériel à la porte de mon niveau. Je me place dans le bon rang pour entrer.	Je respecte les règles des jeux. Je partage le matériel.	Je reste à ma place quand je mange. Je lève la main pour toutes demandes. Je mange uniquement ma nourriture.	Je lève la main pour prendre la parole ou pour participer. Je demeure assis sur mes fesses à l'endroit assigné.	J'attends que l'adulte m'interpelle pour m'adresser à lui. J'ai la permission d'un adulte pour me rendre au secrétariat et/ou au service de garde.
Bienveillance	Je range mes effets personnels au bon endroit.	Je range mes effets personnels au bon endroit.	Je quitte dès que j'ai terminé. Je jette mes déchets à la poubelle.	Je fais preuve d'un bon esprit sportif.	Je range le matériel emprunté au bon endroit.	Je partage le matériel.	Je range avant de partir.	J'utilise seulement le matériel offert par l'adulte Je replace les chaises et le matériel au bon endroit.		Je circule avec mon laissez-passer.
Persévérance	J'effectue le travail demandé au moment demandé.			Je participe aux activités proposées.						

MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES ^[1] ÉDUCATIVES	
INTERVENTIONS ÉDUCATIVES	CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES
Rappel du comportement attendu • Avertissement verbal • Enseignement supplémentaire du comportement attendu • Accompagnement dans la démarche de résolution de conflit • Feuille de route ou contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements • Ateliers pour le développement des compétences personnelles et sociales • Rencontre élève-intervenant de l'école • Communication avec les parents (par l'élève ou l'intervenant) • Rencontre élève-parents-intervenant de l'école • Rencontre avec un policier éducateur • Référence à un professionnel (avec l'accord des parents) • Protocole d'intervention individualisé	• Présentation d'excuses verbales ou écrites • Geste réparateur en lien avec le comportement • Retrait de matériel • Reprise du temps perdu • Reprise du travail non fait ou mal fait • Réflexion écrite et discussion avec un adulte • Pratique du comportement attendu • Création d'outils pour illustrer le comportement attendu • Modélisation du comportement approprié à d'autres élèves • Participation à des scénarios sociaux • Travaux communautaires • Récréations supervisées • Zone de jeu assignée • Retrait temporaire • Suspension à l'interne ou à l'externe ^[2]

^[1] L'application des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés chez celui-ci.

^[2] Pour être éducative, cette conséquence doit être soutenue par des interventions ayant pour objectif de modifier le comportement.

Lors d'un manquement du code de vie, au regard de la nature, de la fréquence et de la gravité du comportement, un courriel ou un appel aux parents sera effectué. Il est possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.



Protocole disciplinaire (cascade de violence)

1er geste de violence/ intimidation		Date:
Rencontre avec un intervenant de l'école Contact avec le parent. Possibilité de suspension ** 	Signatures Intervenant: _____ Parent: _____ Direction: _____	

2e geste de violence/ intimidation		Date:
Rencontre avec un intervenant de l'école. Contact avec le parent. Possibilité de suspension ** Plan d'action 	Signatures Intervenant: _____ Parent: _____ Direction: _____	

3e geste de violence/ intimidation		Date:
Rencontre avec un intervenant de l'école. Contact avec le parent. Possibilité de suspension ** Mise en place d'un plan d'intervention ** 	Signatures Intervenant: _____ Parent: _____ Direction: _____	

4e geste de violence/ intimidation		Date:
Rencontre avec un intervenant de l'école. Contact avec le parent. Possibilité de suspension ** Possibilité d'une rencontre professionnelle. 	Signatures Intervenant: _____ Parent: _____ Direction: _____	

5e geste de violence/ intimidation		Date:
Rencontre avec un intervenant de l'école Contact avec le parent. Possibilité de suspension ** Possibilité d'une référence à un service spécialisé. Rencontre multi (intervenants de l'école et/ou du CSSMI) 	Signatures Intervenant: _____ Parent: _____ Direction: _____	

** Les modalités de suspension et les conséquences seront à déterminer par le personnel intervenant et la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

- Ces niveaux font référence à la composante #8 de notre plan de lutte.



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

HORAIRE D'UNE JOURNÉE RÉGULIÈRE DE CLASSE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

HEURES	ACTIVITÉS
8 h 30	Arrivée des élèves sur la cour et des autobus
8 h 35	Cloche (entrée des élèves dans l'école)
8 h 40 à 12 h	Présence en classe (10 h 40 à 11h = récréation pour tous)
12 h à 13 h 25	Dîner
13 h 20	Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir sur la cour d'école.
13 h 20	Cloche (entrée des élèves dans l'école)
13 h 25 à 15 h 45	Présence en classe (14 h 25 à 14 h 45 = Récréation pour les élèves du primaire)
15 h 45 à 15 h 55	Préparation et départ des élèves

ABSENCES

Nous contrôlons les absences de tous les élèves le matin et l'après-midi. Afin de faciliter cette tâche, nous vous demandons de nous prévenir **le plus tôt possible** de l'absence de votre enfant en nous mentionnant le motif. Pour ce faire, vous pouvez :

- ✓ Accéder au portail parents <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
- ✓ Appeler au secrétariat de l'école au **450 433-5375, poste 2**
- ✓ Écrire un courriel renaissance@csmi.qc.ca

RETARDS

La ponctualité est une valeur importante à l'école de la Renaissance et, en tant qu'établissement scolaire, nous souhaitons l'inculquer à nos élèves.

Les nombreux retards quotidiens ne sont pas sans conséquence pour les intervenants scolaires, la classe et l'élève retardataire. En effet, chaque moment est précieux en classe et celui consacré à l'accueil des élèves, aux routines et aux explications de l'enseignant est extrêmement important et contribue à la réussite des élèves. Nous sollicitons votre implication pour que votre enfant soit ponctuel.

Tout retard, autre que pour rendez-vous ou maladie, sera comptabilisé. Vous recevrez une lettre après quelques retards non motivés. Si ceux-ci persistent par la suite, vous serez invités, avec la direction, à trouver une solution pour le bien-être de votre enfant. Des reprises de temps pourraient aussi avoir lieu.

ALIMENTATION À L'ÉCOLE

Afin d'assurer la santé et la sécurité de chaque élève :

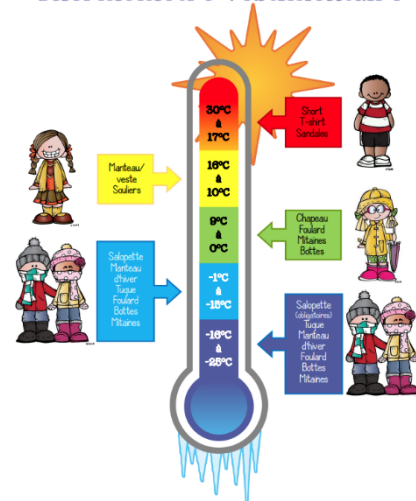
- Les élèves doivent avoir une collation santé en classe et au service de garde ;
- Les élèves ne peuvent échanger de nourriture ;
- Il est préférable d'apporter des aliments qui ne contiennent pas d'arachides ni des noix ;
Les friandises ne sont permises que pour les activités spéciales.

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE CODE VESTIMENTAIRE

Nous vous prions de respecter les directives suivantes :

- À l'automne et au printemps, une deuxième paire de souliers est requise afin de conserver notre école propre.
- Quand la cour est enneigée, des bottes et des pantalons de neige sont de mise.
- Pour une question de sécurité, les sandales de plage « gougounes », les pantoufles et les Crocs sont interdits.
- Il est interdit de porter des vêtements, des bijoux ou des accessoires affichant des inscriptions violentes ou discriminatoires.
- Tous les jours, une tenue adéquate pour le milieu scolaire est exigée.
- Les enfants doivent être habillés selon la température ; à cet effet, merci d'utiliser le thermomètre suivant :

Thermomètre vestimentaire



PRÉSENCE DES PARENTS ET DES VISITEURS DANS L'ÉCOLE ET SUR LA COUR D'ÉCOLE

Aucun parent ou étranger ne sera admis sur la cour d'école ou dans l'école sans en avoir obtenu l'autorisation. En cas de besoin, nous vous prions de vous présenter au secrétariat. Il ne s'agit pas d'un manque de confiance à votre égard, mais bien plutôt d'un geste responsable pour assurer la sécurité de tous les élèves.

Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, vous ne pouvez pas entrer dans la cour qui est réservée aux élèves et aux surveillants. Vous devez attendre votre enfant dans la zone parente identifiée. Si vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat.

Lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant au service de garde, un membre du personnel est assigné pour vous accueillir. Aucun parent ne peut circuler dans l'école librement.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Nous tenons à vous rappeler que la sécurité aux abords de l'école est une responsabilité collective. Les membres du personnel, les conducteurs de véhicules scolaires, les parents ainsi que les élèves ont tous un rôle à jouer pour assurer la sécurité de tous. Il est important de prendre un moment avec votre enfant afin de lui rappeler les règles de base suivantes :

- Je marche sur le trottoir ou dans le corridor de marche, je n'utilise pas le trottoir du débarcadère ;
- Je suis attentif aux véhicules ;
- Je ne dois jamais courir ;
- Avant de traverser la rue, je regarde à gauche, à droite, puis de nouveau à gauche avant de traverser ;
- J'utilise le passage pour piétons en ligne droite. Les automobilistes doivent arrêter et laisser passer les enfants ;
- Je contourne les voitures ou autobus qui sont stationnés. Je ne passe jamais entre deux voitures ou deux autobus ;
- Je n'emprunte pas le stationnement réservé aux membres du personnel ;
- Je me rends visible ;
- Je descends de mon vélo à la fin de la piste cyclable et je marche à côté de mon vélo. Il est interdit de faire du vélo dans la cour d'école. Pour des raisons de sécurité et de logistique, les planches à roulettes, les trottinettes et les patins à roues alignées sont interdits à l'école.

Le trafic routier est dense aux heures de pointe le matin et le soir. Nous demandons aux parents qui viennent reconduire leur enfant de les laisser sur le trottoir menant à l'école et de quitter pour assurer la fluidité de la circulation. Cela évitera une congestion et le stationnement en double aux abords de l'école. Nous demandons aux parents de bien respecter les panneaux de signalisation.

Voici un rappel des différentes lois à respecter concernant la sécurité routière autour de l'école :

- Il est strictement interdit de circuler en auto et de se stationner dans le débarcadère, du lundi au vendredi, de 7 h30 à 16 h 30 (y compris durant les journées pédagogiques) ;
- Il est permis de stationner votre auto devant l'école selon les indications des panneaux de signalisation ;
- Veuillez noter que le stationnement est exclusivement réservé au personnel ;

Encadrements légaux

Voici la liste des énoncés que doivent respecter les élèves du CSSMI. Ceux-ci incluent d'ailleurs le contenu édicté par le *règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* et la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions* (PL94), ainsi que des énoncés tirés de la *Loi sur l'instruction publique* :

Violence et intimidation

- L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont prosrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

Civisme

- Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.
- Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :
 - Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
 - Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
 - Vouvoyant le personnel de l'école;
 - Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école; ○ Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
 - Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables; ○ Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école; ○ Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.
- L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Droit de fouille

- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).
- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Appareils électroniques

- **Interdiction des appareils électroniques au primaire :**

- Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

- Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

- Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.

- 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher. Si l'élève refuse de collaborer, l'école se réserve le droit de lui confisquer son appareil dès son arrivée dans l'établissement.

Veillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation.

Par sa signature, l'élève s'engage à respecter les règles de son milieu de vie. Le parent, quant à lui, à accompagner son enfant dans sa démarche et à collaborer étroitement avec l'école lors des interventions liées à l'application du code de vie.

Élève

Nom de l'élève

Groupe

Signature de l'élève

Date

Parent/ tuteur

Signature d'un parent

Date